



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets radioactifs

Question écrite n° 21697

Texte de la question

M. Robert Lecou appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'état d'avancement des recherches en matière de stockage des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue. S'il a été décidé que les déchets radioactifs de faible et de moyenne activité à vie courte soient stockés en surface dans les centres de La Hague (Manche) et de Soulaing-Dhuys (Aube), la loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991 encadre les recherches scientifiques en ce qui concerne le stockage des déchets radioactifs à haute activité et à vie longue. Ces recherches doivent faire l'objet d'un rapport remis au Gouvernement en 2006, qui devra déterminer la création d'un centre de stockage pour ces déchets, par une loi donc par le Parlement. Il lui demande un état d'avancement précis des recherches actuellement engagées sur ce sujet.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives à l'application de la loi du 30 décembre 1991 sur les déchets radioactifs à haute activité et à vie longue. Ladite loi ne prévoit pas l'enfouissement de ces déchets avant fin 2006, mais demande à cette échéance au Gouvernement de présenter un rapport au Parlement sur les recherches menées en vue de l'élimination des déchets radioactifs en cause selon les trois axes fixés par cette loi, à savoir la séparation-transmutation des radionucléides, le stockage des déchets en couche géologique profonde et l'entreposage provisoire en surface après conditionnement. Malgré le retard pris sur certains axes de ces recherches, et en particulier sur le deuxième axe concernant la recherche sur le stockage géologique des déchets, menée notamment au moyen de laboratoires souterrains, des premiers résultats sont disponibles et seront complétés d'ici à 2006. Le Gouvernement a bien l'intention d'honorer l'échéance de 2006 et de présenter, à cette date, un rapport au Parlement sur l'état des recherches sur chacun des axes, en lui faisant des propositions sur les orientations à retenir pour le futur. Il appartiendra alors à la représentation nationale de se déterminer sur ces orientations.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lecou](#)

Circonscription : Hérault (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21697

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2003, page 5316

Réponse publiée le : 15 septembre 2003, page 7123